

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 février à 18h30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral s'est réuni, Rond-Point de la Delphine - RD 746 - lieu-dit les Cordées, sous la présidence de Madame la Présidente, Madame Brigitte HYBERT.

Délégués en exercice : 72

Membres titulaires présents :

MAREUIL SUR LAY DISSAIS : Messieurs Jean-Pierre HOCQ, Daniel VALLOT et Jean Louis ROULEAU

NALLIERS : Madame Françoise LOIZEAU et Monsieur Dany BOIDÉ

CHAILLE LES MARAIS : Messieurs Guy PACAUD et André MASSONNEAU

CHAMPAGNE LES MARAIS : Messieurs Bernard LANDAIS

STE GEMME LA PLAINE : Messieurs Pierre CAREIL et Anthony CHACUN

LA CAILLERE ST HILAIRE : Madame Danielle TRIGATTI

MOREILLES : Madame Marie BARRAUD

MOUTIERS SUR LE LAY : Madame Brigitte HYBERT

LES PINEAUX : Monsieur Gérard GUYAU

ROSNAY : Monsieur Jean-Yves CLAUTOUR

STE RADEGONDE DES NOYERS : Monsieur René FROMENT

L'AIGUILLON SUR MER : Madame Marie Agnès MANDIN et Monsieur Maurice MILCENT

LA JAUDONNIERE : Monsieur Frédéric DESCHAMPS

LAIROUX : Madame Isabelle BAHABANIAN

THIRÉ : Madame Catherine DENFERD

LES MAGNILS-REIGNIERS : Madame Michèle FOILLET et Monsieur Nicolas VANNIER

LUÇON : Mesdames Olivia DA SILVA, Yveline THIBAUD, Messieurs Dominique BONNIN, Loïc NAULEAU, Arnaud CHARPENTIER

SAINT DENIS-DU-PAYRE : Monsieur Jean ETIENNE

SAINT MICHEL-EN-L'HERM : Madame Laurence PEIGNET et Messieurs Joël BORY, Michel SAGOT

TRIAIZE : Monsieur Guy BARBOT

CHASNAIS : Monsieur Gérard PRAUD

CORPE : Madame Nathalie ARTAILLOU

L'ILE D'ELLE : Madame Hélène ROBIN et Monsieur Joël BLUTEAU

STE HERMINE : Madame Catherine POUPET, Monsieur Joseph MARTIN

LA FAUTE SUR MER : Monsieur Patrick JOUIN

ST ETIENNE DE BRILLOUET : Monsieur Jacky MARCHETEAU

LA BRETONNIERE LA CLAYE : Monsieur David MARCHEGAY

CHATEAU GUIBERT : Messieurs Bernard LECLERCQ et Michel BREBION

STE PEXINE : Monsieur James GANDRIEU

ST JUIRE CHAMPGILLON : Madame Françoise BAUDRY

BESSAY : Monsieur Jean-Marie SOULARD

ST JEAN DE BEUGNE : Monsieur Johan GUILBOT

VOUILLE LES MARAIS : Monsieur Jacky MOTHAI

Membres suppléants présents :

PUYRAVAULT : Monsieur Philippe THOYER suppléant de Monsieur René LEMOINE

Pouvoirs :

LUÇON : Monsieur François HEDUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique BONNIN, Monsieur Pierre-Guy PERRIER ayant donné pouvoir à Madame Brigitte HYBERT, Monsieur Francis VRIGNAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Madame Monique RECULEAU ayant donné pouvoir à Madame Yveline THIBAUD, Madame Annie BANBUCK ayant donné pouvoir à Monsieur Loïc NAULEAU

NALLIERS : Monsieur André BOULOT ayant donné pouvoir à Monsieur Dany BOIDÉ

CHAMPAGNE LES MARAIS : Monsieur Patrick HURTAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard LANDAIS

LA TAILLEE : Madame Pascale ARDOUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël BLUTEAU

Excusés :

ST AUBIN LA PLAINE : Monsieur Dominique GAUVREAU

LUÇON : Madame Fabienne PARPAILLON et Monsieur Daniel GACHET

LA TRANCHE SUR MER : Messieurs Jacques GAUTIER, Serge KUBRYK, Philippe BRULON

GRUES : Monsieur James CARDINEAU

LA CHAPELLE THEMER : Monsieur David PELLETIER

ST MARTIN LARS EN STE HERMINE : Monsieur Michel LAVAU

STE HERMINE : Monsieur Gérard ANDRÉ

LA COUTURE : Monsieur Thierry PRIOUZEAU

LA REORTHE : Monsieur Jean Claude AUVINET

LE GUE DE VELLUIRE : Monsieur Joseph MARQUIS

PEAULT : Madame Lisiane MOREAU

Date de la convocation : le 16 février 2018

Nombre de Conseillers présents : 50

Nombre de Conseillers ayant donné POUVOIR : 08

Excusés : 14

Quorum : 37

Nombre de votants : 58

27-2018-05 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – Compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Rapporteur : Madame la Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3-842 du 26 décembre 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 30 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 février 2018 ;

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de « **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** » ;

Considérant que l'intérêt communautaire est défini par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des membres qui le compose.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des votes, décident :

- ✓ **DECIDER** pour la compétence « **Création, aménagement et entretien de la voirie** » de retenir la définition d'intérêt communautaire comme suit :
 - Voirie des Zones d'activités économiques
 - Voies d'accès aux déchetteries communautaires :

Voirie d'accès aux déchetteries	Distance (ml)
Voirie d'accès à la déchetterie de Ste Gemme la Plaine	500
Voirie d'accès à la déchetterie de la Chapelle Thémer	110
Voirie d'accès à la déchetterie de Ste Hermine	1 002
Voirie d'accès à la déchetterie de St Michel en l'Herm (route du Travers + chemin des rondes)	1 500
Voirie d'accès à la déchetterie de Les Magnils Reigniers (chemin des Religieuses)	800
Voirie d'accès à la déchetterie de la Faute sur Mer	770
Voirie d'accès à la Déchetterie de la Tranche sur Mer	260
Voirie d'accès à la déchetterie de Champagné les Marais (voirie en ZAE)	115
Voirie d'accès à la déchetterie de Chaillé les Marais (accès direct depuis la D25)	0
Voirie d'accès à la déchetterie de Mareuil sur Lay Dissais (partie rue des Flandres Dunkerques + voirie de ZAE) (dont 212 ml en ZAE)	324
Voirie d'accès à la déchetterie de Moutiers sur le Lay (accès direct depuis la D88)	0
TOTAL	5 381

Fait à Saint Michel en l'Herm, le 5 mars 2018,

La Présidente
 Brigitte HYBERT



Délibération certifiée exécutoire
 Compte tenu de la télétransmission
 En sous-préfecture le 05/03/2018
 Et de la publication le 23/02/2018